

**REGLES LOCALES SPECIFIQUES d'usage général**  
**GOLF DE BOURNEL**

**En complément des règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (Hard Card)**

**Règle locale type E3** : Une balle reposant dans une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, peut sans pénalité être relevée et nettoyée puis placée à moins d'une longueur de carte (15 cm) du point où elle reposait initialement mais pas plus près du trou, toujours dans la zone generale. **Un joueur ne peut placer sa balle qu'une seule fois**

**R16.1 : OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES**

- Chemins goudronnés et empierrés

**Au trou 7 : Règle locale type E-1.1 : Dropping Zone (option supplémentaire)** à supprimer pour les compétitions officielles

- Pour toute balle reposant dans une des 3 zones de l'étang, dropping zone en hauteur sur le bord droit du green  
NB : cette disposition disparaît pour les compétitions officielles où on ne s'affranchit pas d'une ZAP

**Au trou 18 : Règle locale type E-1.2 : Dropping Zone (option supplémentaire)**

- Pour toute balle reposant dans la portion de route délimitée par des traits bleu/blanc, et ses fossés, sous le green.

**R 6.4b(2) : Prêt ? jouez ! en toute sécurité et de façon responsable**

- La berlinoise du 7 est partie intégrante du parcours, elle est dans la Zone à pénalité.
- La Zone à Pénalité à droite des départs du 17 s'étend du bord du ruisseau vers l'infini derrière
- Le Départ du trou 18 a priorité par rapport au trou 17

Pénalités en cas d'infraction aux règles locales : pénalité générale

En cas de problème : 03 81 86 00 10 qui préviendra l'arbitre, Guy FALCOZ